

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MAI 1869.

Crédit spécial de 625,000 francs, au Département des Affaires Étrangères,
pour la construction d'un steamer (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Dans la séance du 12 de ce mois, le Gouvernement a soumis à la Chambre un projet de loi ouvrant au Département des Affaires Étrangères un crédit de 625,000 francs, destiné à la construction d'un nouveau steamer pour le service postal entre Ostende et Douvres.

Ce projet n'a fait naître aucune objection, ni dans les sections, ni en section centrale.

L'exposé des motifs donne tous les renseignements nécessaires pour apprécier l'utilité de la construction d'un nouveau steamer. En effet, la Belgique a le plus grand intérêt à améliorer, autant que possible, la ligne postale entre la Belgique et l'Angleterre, afin de conserver par son territoire le transit des lettres, et, de plus, de démontrer que la voie belge est la plus courte, d'un côté, entre l'Allemagne et l'Angleterre, et d'un autre côté aussi, entre ce dernier pays, l'Italie et le Levant.

La Belgique doit faire des efforts pour obtenir le transit de la malle des Indes, et c'est en faisant construire ces bateaux à grande vitesse, en donnant toutes les facilités pour l'embarquement et le débarquement des voyageurs et des dépêches à Ostende, et en établissant sur notre chemin de fer des convois accélérés que ce but pourra être obtenu.

(1) Projet de loi, n^o 131.

(2) La section centrale, présidée par M. DOLEZ, était composée de MM. ÉLIAS, DESCAMPS, VAN ISEGHEM, KERVAN DE LETTENHOVE, SCHMITZ et VANDER DONCKT.

Cette amélioration de service n'est pas seulement nécessaire pour le transit, mais aussi pour nos propres relations postales avec l'Angleterre.

Avec les changements que le Gouvernement se propose d'apporter, à dater du 1^{er} juin, dans le service de jour, les dépêches arriveront huit heures plus tôt en Allemagne, de manière que les lettres expédiées, dans la nuit, des principales villes de l'Angleterre, et à 7 heures 15 minutes du matin de Londres, arriveront vers 5 heures 20 minutes de l'après-midi à Bruxelles, vers 11 heures du soir à Cologne, etc.

Il s'agit maintenant aussi d'améliorer entièrement le matériel pour le service de nuit, comme l'a proposé la commission chargée d'examiner la double question du maintien du service postal et de l'exploitation de la ligne par l'État, dont le remarquable rapport a été publié à la suite du rapport sur le Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice 1869.

La section centrale, à l'unanimité de ses membres présents, propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,

H. DOLEZ.

